Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251215-B11_12_2025_07-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

N° B11_12_2025_07 - Association Appui et Vous Sud Deux-Sèvres - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)
Annexe(s) :
- Convention triennale d'objectifs
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	20	2	21	8

Pour : 21	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1

Sans participation de Madame Sylvie COUSIN

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MICHELET Fabrice, PICARD Marylène, PICHON Gilles, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
PELTIER Jérôme (pouvoir donné à PICHON Gilles), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles CHOURRÉ

****

Association Appui et Vous Sud Deux-Sèvres - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention triennale d'objectifs

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251215-B11_12_2025_07-DE

- Contrat d'engagement républicain

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 9. La décision sur l'attribution de subventions aux associations, dans la limite de 23 000 € par association et par an, hors application du fonds Mellois en Poitou 2030, sous réserve que les crédits soient inscrits au budget » ;

Vu l'avis favorable du COPIL Solidarités qui s'est réuni en date du 15 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 13 novembre 2025 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association Appui et Vous Sud Deux-Sèvres a sollicité la communauté de communes afin de conclure une convention triennale qui prendra la suite à celle qui arrive à échéance le 31 décembre 2025 pour la période 2026-2028.

Cette association assure un accompagnement pour orienter les personnes âgées et les familles du territoire, pour être un acteur de proximité à travers les actions menées en faveur du public âgé du territoire Mellois en Poitou.

Les objectifs de la nouvelle convention sont :

- Développer des actions nouvelles :

  - Les essentiels du mieux vieillir (prévention de la perte d'autonomie précoce),

  - Mieux accompagner les aidants,

- Faire des temps de présentation aux élus du territoire,
- Soutien aux actions de prévention du CLS.

Il est proposé d'attribuer une subvention annuelle de 9 500 €, soit 28 500 € pour trois ans.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association Appui et Vous Sud Deux-Sèvres d'un montant de 9 500 € par an, soit 28 500 € pour trois ans ;

- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention triennale d'objectifs 2026-2028 annexée à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251215-B11_12_2025_07-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles CHOURRÉ
10ème Vice-Président en charge de la prévention et gestion des déchets
18 déc. 2025
08:03:04

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
17 déc. 2025